

Arrêté n° 525.2023
(SAU/MK)

ARRETE DU MAIRE

Objet : Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable par l'entreprise ARKEDIA – Rue SAINTE-BARBE, Rue des CORDONNIERS, Impasse du THEATRE, Rue de la SYNAGOGUE et Rue du HIBOU

Le Maire de la Ville de Sélestat

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,
- Vu le code pénal,
- Vu les guides techniques signalisation temporaire - volume 3 (manuel du chef de chantier édité par le CERTU),
- Vu le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat et ses avenants,
- Vu la demande de l'entreprise ARKEDIA de TURCKHEIM d'effectuer, pour le compte du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) du Bas-Rhin, des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Rue SAINTE-BARBE, Rue des CORDONNIERS, Impasse du THEATRE, Rue de la SYNAGOGUE et Rue du HIBOU,
- Vu l'arrêté 349.2023 du 02 août 2023,
- Considérant que pour des raisons de coordination il y a lieu de proroger l'arrêté n° 349.2023.

ARRETE

ARTICLE 1 - À compter du 25 novembre 2023 les dispositions de l'arrêté 349.2023 du 02 août 2023 sont prorogées jusqu'au 22 décembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 - M. le Commandant de Police et M. le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée à l'entreprise ARKEDIA.

Sélestat, le 27 OCT. 2023

Le Maire



Marcel BAUER

DESTINATAIRES :

- M. le Commandant de Police ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie ;
- Direction Général des Services - Registre des Arrêtés ;
- Service Aménagement Urbain - M. Frédéric VANBOCKSTAEL ;
- Police Municipale - M. Damien GUENARD ;
- Responsable Sécurité – M. Christophe SEINCE ;
- SDIS 67 ;
- Centre Hospitalier - Service Réanimations (SMUR) ;
- SMICTOM ;
- Entreprise ARKEDIA ;
- SDEA